

# Une religion dans la rue à Toul au XVIII<sup>e</sup> siècle

par Marie-Hélène COLIN

## INTRODUCTION

Selon René Benoist, les processions sont "choses fort saintes, louables et utiles" <sup>1</sup>. En effet, les processions sont l'occasion d'affirmer publiquement l'unité des croyants. Elles sont d'autant plus utiles à un moment où la Réforme Catholique tente de s'opposer au protestantisme. Le *Processionnal de Toul* de 1756 parle des processions en ces termes : "Les prières publiques du peuple uni aux prêtres sont autant de combats déclarés contre le Prince des Ténébres ; par ces combats, l'Eglise apparaît à Satan terrible comme l'armée bien rangée d'un camp" <sup>2</sup>. Les processions entrent dans le cadre d'une religion extériorisée, une religion dans la rue. À Toul, ces manifestations convergent, le plus souvent, vers la cathédrale, les processions étant sous l'autorité épiscopale depuis le concile de Trente. Elles sont donc régies par l'évêque qui suit le calendrier liturgique selon le *Propre du Temps* et le *Propre des Saints* mais elles peuvent être aussi extraordinaires c'est-à-dire ordonnées pour un problème spécial comme la protection des biens de la terre, la fin de la guerre, un jubilé, etc. Les rues de Toul, capitale épiscopale, résonnent, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, de chants et de prières <sup>3</sup>.

## LE CALENDRIER LITURGIQUE

### LES FÊTES PRÉVUES PAR LE CALENDRIER

Les fêtes religieuses sont édictées par des livres liturgiques tels le *Rituel*, le *Cérémonial* ou encore le *Missel* et ils s'appliquent à tout le diocèse. Ces ouvrages donnent la façon dont il faut mener une fête religieuse quel que soit le saint fêté.

Le *Cérémonial de Toul* de 1700 dresse une liste de toutes les fêtes qui doivent être observées dans le diocèse et précise si elles sont de première ou de seconde classe, si elles doivent

1. Père BENOIST, *Traité des processions des Chrétiens*, Paris, 1589, page 4.  
2. *Processionale Tullense*, Toul, 1700, page 4.  
3. Les principaux documents sont : *Cérémonial de Toul dressé par un chanoine de l'église cathédrale et imprimé par ordre d'illustrissime et révéren-*



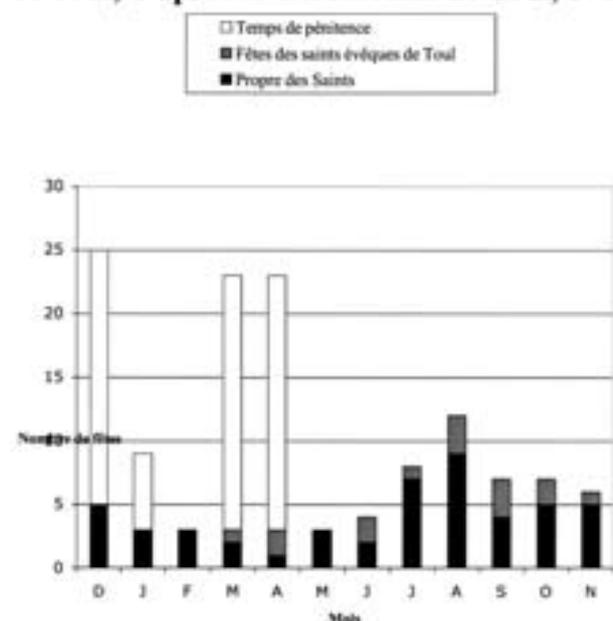
"Ce fut le beau jour de la Fête-Dieu qu'il commença ses fonctions pastorales".

Bibliothèque diocésaine de Saint-Dié SPF 131.

"Un saint de Lorraine, le bienheureux Pierre Fourier"  
(Épinal, Imagerie Pellerin, 1893)

*dissime seigneur Monseigneur Henry de Thiard Bissy*, Toul, 1700, 608 pages ; PICARD, R-P Benoît, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, 1707, 710 pages ; *Processionale Tullense*, Toul, 1765, 628 pages.

**Tableau 1 : Calendrier liturgique du diocèse de Toul, d'après le Cérémonial de Toul, 1700**



être chômées ou non, ainsi que les instructions à suivre. La vie des fidèles est rythmée par le calendrier du Proprio des Saints qui débute à la fête de saint André le 30 novembre et par le Proprio du Temps et les temps de pénitence c'est-à-dire l'Avent, aux mois de décembre-janvier, et le Carême période mobile se situant aux mois de mars-avril (cf. tableau 1). À cela s'ajoute le "Proprio de Toul", correspondant aux fêtes relatives aux saints évêques de Toul<sup>4</sup>. Les évêques de Toul sont au nombre de quatre-vingt-onze de l'évangélisation du diocèse, en 338 par Mansuy, jusqu'à son démembrement en 1777. Tous n'ont pas été élevés au rang de saint. Dix évêques de Toul sont honorés d'un culte public et ont leur nom inscrit dans les martyrologes, les Missels et les Bréviaires, et dix autres ne sont pas inscrits au calendrier liturgique. Au total, il y a vingt saints évêques de Toul<sup>5</sup> pour une période de quatorze siècles environ. Les canonisations remontent pour beaucoup aux premiers siècles de l'évangélisation du diocèse. De ces vingt saints évêques, très peu sont encore connus et ont un culte qui leur est voué à l'Epoque Moderne, seuls les saints Mansuy, Amon, Epvre, Gauzelin, Gérard et Léon IX ont gardé une certaine audience auprès des chrétiens.

4. Sur les saints lorrains, voir BADEL, Emile, *Les soixante saints de Toul et du pays toullois*, Nancy, éd. Crépin-Leblond, 1919 ; GUILLAUME, abbé, (traduites du latin par), *Litanies des saints de la Lorraine et spécialement des saints de l'ancien diocèse de Toul*, Nancy, 1871 ; MARTIN, Eugène (abbé), *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, Nancy, éd. Crépin-Leblond, 1901-1903, 3 volumes. D'une manière générale, consulter BROWN, Peter, *Le culte des saints, son essor, sa fonction dans la chrétienté latine*, traduction d'Aline ROUSSELLE, Paris, éd. du Cerf, 1984, 164 pages.

5. Les saints évêques de Toul sont les suivants : Mansuy (environ 338-350),

Le temps liturgique de l'année est très complet et assez lourd. En effet, au total, les fidèles doivent participer à 58 fêtes solennelles par an, sans compter les manifestations religieuses non prévues par le calendrier. Les fêtes concernant les saints évêques de Toul sont au nombre de 16 soit environ 25 %. Il apparaît que les fêtes du Proprio du Temps sont moins nombreuses que celles du Proprio des Saints qui sont très présentes pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre, bien que ces périodes soient les temps des travaux agricoles et c'est sans compter les fêtes non prévues au calendrier comme les manifestations liées au mauvais temps ou aux désagréments politiques.

#### LES FÊTES ORDONNÉES PAR L'ÉVÊQUE



Rogations  
Image d'Épinal, n°2177

Amon (environ 350-385), Alchas, Celsin et Auspice entre 385 et 450, Ours (450-490), Epvre (490-500), Albaud jusque 507, Dulcitus (525-540), Prémon (550-575), Antimonde (575-600) puis Endulius jusque 622, Leudin-Bodon (637-679), Jacob (756-767), Arnoul au IXe siècle (847-872), Gauzelin (922-963), Gérard jusque 994 et Etienne de Lunéville jusque 995, Berthold (996-1020) et enfin Brunon de Dagsbourg, plus connu sous le nom de Léon IX entre 1020 et 1052. Sur cette question, se reporter à COLIN, Marie-Hélène, *Le culte des saints évêques de Toul dans l'ancien diocèse de Toul (1650-1850)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Martin, Université de Nancy 2, 2000, 160 pages.

Des fêtes, des manifestations sont ordonnées par l'évêque selon les besoins du moment. Le plus souvent, il s'agit de prières demandées pour les biens de la terre. Par exemple, le 6 mai 1663, une procession générale est ordonnée à trois heures après minuit pour la gelée pendant laquelle le saint clou est porté<sup>6</sup>. Quelques années plus tard, le 28 juin 1676, l'image de la Vierge est descendue afin d'obtenir de Dieu le changement du temps<sup>7</sup>. Ce problème de temps est également invoqué lors d'une réunion du chapitre. L'intempérie du temps est si grande et "les pluyes si fréquentes qu'il sera impossible de faire les fenaisons et moissons si cela continue...". L'évêque autorise alors, le vendredi 10 juillet 1683, une procession générale le dimanche suivant le matin pendant laquelle l'image de la Vierge sera portée et le Saint-Sacrement béni après les vêpres<sup>8</sup>. Il en va de même le mercredi 24 juin 1684. L'image de la Vierge est aussi portée le premier samedi de juillet afin de demander la pluie suite à une longue sécheresse et le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel de la cathédrale. Cette fête est considérée de première classe car c'est également la fête de la Visitation<sup>9</sup>. En 1713, l'évêque de Toul "ordonne des prières publiques pour les biens de la terre". Cette pratique est différente de celles utilisées précédemment, c'est-à-dire l'appel aux saints locaux, car l'évêque demande l'exposition du Saint-

Sacrement. Le 25 juin 1714, l'autorité épiscopale ordonne des prières pour obtenir de Dieu la destruction des insectes qui mangent les raisins<sup>10</sup>. Mais les délibérations capitulaires ne mentionnent pas quel saint est invoqué pour réagir face à ce fléau. Le samedi 8 mai 1723, "a été lu en chapitre le mandement de M. l'évêque pour faire des prières pour obtenir de la pluie, es en conséquence a été ordonné par Mrs. que lundy prochain on chanteroit une messe votive à ce sujet, es que pendant trois jours on feroit dy prières à lissui de Complie, pour quoy la grosse cloche sera sonnée à l'ordonnance et pour cas semblable"<sup>11</sup>. C'est pour la même raison que des prières publiques sont ordonnées le 30 juin 1749. Des prières publiques ainsi qu'une procession générale sont demandées, le Saint-Sacrement est exposé pendant trois jours avec le ciboire dans toutes les églises de la ville et des faubourgs "après quoy on recommencera à la cathédrale ainsy de suite jusqu'après les récoltes"<sup>12</sup>.

Il apparaît donc que ce genre de manifestation est assez fréquent. Cela augmente alors le nombre de fêtes de l'année et alourdit ainsi le calendrier liturgique. De plus, les processions ordonnées par l'évêque sont plus souvent liées au mauvais temps et ne concernent que très rarement les saints évêques de Toul.

## LES FÊTES DES SAINTS ÉVÊQUES

### LES RÈGLES ÉDICTÉES PAR LE CÉRÉMONIAL DE TOUL

Les fêtes religieuses sont célébrées avec une particulière solennité et les moyens mis en œuvre pour leur donner tout l'éclat qu'elles réclamaient, étaient considérables : édifices immenses, cloches, orfèvrerie somptueuse, luminaire, musique, vêtements d'étoffes précieuses, nombre de participants... Les processions sont fréquentes dans la cité épiscopale et toute la ville y participe<sup>13</sup>. Les ecclésiastiques doivent porter les vêtements liturgiques dont les couleurs correspondent aux différentes fêtes de l'année. L'Église de Toul utilise les six couleurs liturgiques qui sont le blanc, le rouge, le bleu, le vert, le violet et le noir. Les cloches annoncent les processions et les temps de la journée. De nombreuses fêtes se calquent sur les fêtes de la dédicace, du saint patron ou du titulaire de l'église. Pour la fête de la dédicace, des ornements blancs doivent être portés, l'église doit être parée le plus proprement et richement possible ; un étendard doit être placé sur le clocher, on attache des feuillages de verdure en

dessous des chandeliers attachés aux endroits des murs de la nef où l'évêque a fait les saintes onctions, des cierges et des chandeliers doivent être allumés pendant la messe solennelle et les grands offices. Lorsque cette fête a lieu un dimanche, une procession doit être faite. Pour la fête du saint patron et des saints titulaires, il faut suivre les règles générales et utiliser les ornements de la couleur qu'il convient. Un office peut être chanté pourvu qu'il soit bien composé et approuvé par l'évêque, sinon le célébrant prend l'office qui est marqué dans le Bréviaire. Lorsque la fête tombe un jour de jeûne, il faut jeûner ce jour sauf si l'évêque autorise l'anticipation du jeûne au jour précédent<sup>14</sup>.

Concernant le déroulement des fêtes liées aux saints évêques de Toul, le *Cérémonial de Toul* de 1700 apporte de nombreux renseignements et explique la façon dont les différentes fêtes du diocèse doivent se passer. De même, *Le bon paroissien* nous apporte des indications concernant la fête d'un saint évêque. "Il faut demander à Dieu des Evêques et

6. Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (A.D.M.M.) G. 83, délibérations capitulaires.

7. A.D.M.M. G. 85, délibérations capitulaires.

8. A.D.M.M. G. 86, délibérations capitulaires, folio 118.

9. A.D.M.M. G. 87, délibérations capitulaires.

10. A.D.M.M. G. 87, op. cit.

11. A.D.M.M. G. 90, délibérations capitulaires du 22 avril 1719 au 22

octobre 1723.

12. A.D.M.M. G. 96, délibérations capitulaires du 26 juillet 1748 à décembre 1750.

13. HACHET, Michel, En marge de l'histoire de Toul, Saint-Nicolas-de-Port, 1975, page 86.

14. Cérémonial de Toul, op. cit., pages 555 et suivantes.

des Pasteurs selon son cœur ; le remercier des grâces qu'il a faites à son Eglise par le ministère de celui dont on célèbre la fête ; évangéliser et adorer le souverain pasteur et l'évêque de nos âmes Notre Seigneur Jésus Christ ; le prier de donner à nos Pasteurs l'esprit de sagesse, de charité, de sollicitude, de fermeté, d'humilité, dont il a rempli le saint évêque que l'on honore, et de nous donner la docilité, la soumission, le respect et un saint attachement plein de confiance à ceux qu'il a établis pour nous gouverner, et pour nous conduire à lui" 15.

Il existe donc des règles de solennité et des pratiques de dévotion qui sont édictées dans divers manuels à l'usage des prêtres et célébrants afin de mener l'office de la façon la plus religieuse qu'il soit. Les fêtes dédiées aux saints évêques de Toul n'échappent pas à ces règles.

#### COMMENT SONT FÊTÉS LES SAINTS EVÊQUES DE TOUL ?

Chaque saint évêque a une fête qui lui est propre ou alors il est fêté le premier mars dédié à tous les saints évêques de Toul et il y a certaines règles à respecter comme la fête de saint Gérard, le 23 avril. Si elle arrive le vendredi d'après l'octave de Pâques (le jour du Saint-Clou), elle est transférée au lundi qui suit.

La fête de saint Léon IX, 19 avril, se fête, selon le *Cérémonial*, "dans la cathédrale, le jour que l'on en fait l'office, on avance primes d'une demi-heure, s'il est nécessaire, le semainier ne dit qu'une messe basse au grand autel, et l'on chante dans le chœur primes, tierces, et sextes tout de suite ; après quoi, si c'est un dimanche, on fait l'aspersion d'eau bénite, suivie de la procession dominicale dans le cloître à l'ordinaire, à la réserve que le sous-diacre n'y est point revêtu des ornements de son ordre ; et deux enfants ayant commencé dans le chœur les litanies des saints jusqu'à *Sancta Maria* inclusivement, on va processionnellement à Saint-Léon avec une seule croix, où l'on chante en arrivant le répons *Gloriosus vir* pendant lequel l'ex-semainier et les officiants s'habillent dans la sacristie, et à la fin le sous-chantre chante la collecte *Deus qui beatum Leonem* qu'il termine par une brève conclusion ; après quoi, les choristes s'étant rendus devant le pupitre du chœur, on commence la messe solennelle.

Après la messe [...] la procession s'en retourne en reprenant les litanies où on les avait interrompues... " 16. La fête de saint Epvre, le 15 septembre, se déroule de la même manière

que celle de saint Léon sauf que les "Messieurs de la cathédrale vont chanter la grand messe dans l'église de l'abbaye de Saint-Epvre" 17.

La dévotion des peuples du Toulois envers leur apôtre, saint Mansuy, s'exerce tous les ans. "Depuis une époque qui s'est perdue dans la nuit des temps, jusqu'à la première révolution française, une procession solennelle, en l'honneur de saint Mansuy avait lieu, à Toul, tous les ans, le jour de l'Ascension. Les religieux de l'abbaye apportaient la châsse du saint jusqu'à la porte dite de Metz. Là, accompagnés du clergé, le gouverneur de la ville, et le corps des échevins l'attendaient, la prenaient sur leurs épaules et la portaient processionnellement, en faisant le tour de la ville à l'intérieur jusqu'à ce qu'ils fussent revenus au point de départ où ils remettaient la châsse aux religieux. Dès l'instant où elle était livrée par ceux-ci aux magistrats, on fermait les portes de la cité et l'un des échevins était emmené en otage, par un bénédictin, et restait dans l'abbaye jusqu'après la procession". Même après la Révolution, "les reliques de saint Mansuy furent l'objet de la plus pompeuse translation". Une procession est faite le 6 août 1792, elle est présidée par "l'évêque intrus de la région". Ainsi les fêtes religieuses permettent aux fidèles de montrer publiquement leur dévotion. Ces manifestations ne se font pas sans un ordre établi, des règles précises sont à respecter.



Rogations  
Image d'Épinal, n°2177

15. Le Bon paroissien, 8ème éd., Nancy, 1735, 524 pages.

16. *ibidem*, pages 522 et suivantes.

17. *ibidem*, pages 522 et suivantes.

LES PROCESSIONS

Les processions sont une manière de mettre le peuple des fidèles en scène et de hiérarchiser une société de type idéal car les fidèles marchent selon leur rang social. Elles sont organisées en l'honneur de la fête d'un saint ou pour formuler un vœu à Dieu. En 1583, le pape ordonne à l'évêque de Toul, Charles de Lorraine, d'effectuer des prières publiques dans son diocèse afin d'obtenir la fin des Guerres de Religion. Le prélat organise alors une marche pieuse, le 16 août, entre Toul et Saint-Nicolas-de-Port. Les processions ont des vertus pédagogiques car, en défilant, les fidèles miment les principaux événements de la vie du Christ. La procession prend place dans l'œuvre éducative destinée au peuple des croyants qui chantent des cantiques pendant qu'ils marchent<sup>18</sup>. Les processions doivent être célébrées avec une dévotion particulière, surtout pour les ecclésiastiques, véritables modèles pour le peuple. Ils doivent lui montrer la façon de se comporter.

Ces défilés sont régis par les processionnaires et sont sous l'autorité de l'évêque. Ils peuvent aussi être organisés par les ordres religieux lors de la canonisation ou la béatification d'un de leurs membres, et par les confréries afin de remettre à l'honneur, par le biais de ces cérémonies, le culte de certains saints. Les saints évêques de Toul n'échappent pas à ce mouvement de remise en valeur. C'est le but de la confrérie dédiée à saint Epvre à Champigneulle. En 1669, "les Sieurs Jean Nicolas Petitjean curé de Champigneulle (...) et Nicolas Bonseval maître d'école" demandent à l'évêque



Rogations  
Image d'Épinal, n°2177

18. MARTIN, Philippe, *Les chemins du sacré. paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, éd. Serpenoise, 1995, pp.119-160.

André du Saussay une autorisation pour ériger une confrérie dédiée à saint Epvre "pour les [les fidèles] obliger à se rendre à la messe plus dévots et assidus et pour implorer l'aide et secours particulier de ce bon pasteur en toutes leurs nécessités..."<sup>19</sup>. D'après cet acte de confirmation donné par l'évêque de Toul, André du Saussay, la piété des fidèles de Champigneulle semble assez faible car le curé souhaite que ses paroissiens viennent "plus dévots à la messe et plus assidus".

Les processions atteignent leur apogée dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle puis déclinent, la liturgie lorraine tendant à se rapprocher de celle de Paris et à rompre avec la tradition romano-touloise. En 1750, un nouveau missel est publié puis, en 1758, un nouveau bréviaire. Le processionnaire est également remanié puisqu'un nouvel ouvrage paraît en 1758 dans lequel des solennités en l'honneur du Christ sont créées comme la procession du Saint-Clou. Les saints évêques de Toul, quant à eux, voient leur culte gagner en importance avec la mise en place de deux nouveaux défilés: celui en l'honneur de la translation de saint Mansuy, le 14 juin, et celui de tous les saints évêques de Toul, le 9 novembre. Mais il y a un certain désintérêt pour les prières publiques et cela se remarque dans la dégradation des ornements dans les campagnes. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les processions renaissent suite à la loi du 18 germinal an X autorisant l'exercice en dehors des églises catholiques hormis dans les villes où un autre culte est pratiqué. Cela redonne un élan aux processions mais ce sont surtout la Fête-Dieu et les Rogations qui en bénéficient au détriment des autres fêtes religieuses plus locales, telles que les fêtes en l'honneur des saints évêques de Toul. Le culte se maintient donc malgré ce fléchissement de la piété enregistrée chez les fidèles.

Les processions ne se déroulent pas sans un ordre établi ; les participants doivent marcher selon un rituel très précis. L'ordre des processions est le suivant :

- **Les confréries** sont en tête du cortège. S'il y en a plusieurs, les plus jeunes marchent en premier devant les plus anciennes,
- **les ordres religieux** viennent après et gardent entre eux le rang que l'ancienneté, le droit ou la coutume leur donne. Chaque ordre marche sous sa croix,
- **le clergé des églises paroissiales, puis collégiales et enfin cathédrales,**
- **et le peuple** dont les plus dignes sont les plus proches du clergé. En présence d'un prélat, il marche juste après l'officiant.

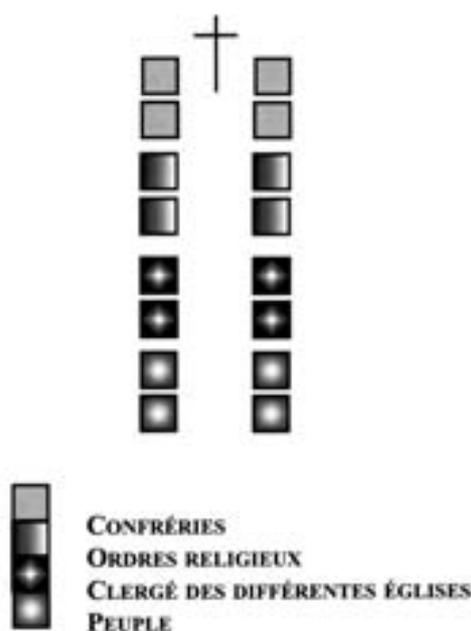
19. A.D.M.M. G 1029.

20. *Cérémonial de Toul*, op. cit., pages 565-566.

**LES MANIFESTATIONS EXTRAORDINAIRES :  
LE JUBILÉ DE MAI 1776**

Le plus souvent, le modèle servant à ces fêtes est la procession de la messe dominicale pour laquelle, le curé prend "une chape de la couleur du jour avec son bonnet. Il est précédé de deux clercs, va devant l'autel et fait une genuflection. La procession part, celui qui porte la croix à laquelle est attachée la bannière où est l'image du saint patron, marche le premier, prenant garde que le crucifix et l'image du patron soient tournés en dedans vers la procession. Les petits garçons suivent deux à deux, le clergé marche ensuite. Les ministres de l'autel, s'il y en a, marchent après, revêtus de leurs habits : à savoir le sous-diacre portant le texte sacré, le diacre ensuite et le curé ou célébrant en dernier et seul entre deux clercs qui lui tiennent de part et d'autre le bout de la chape. Le seigneur du lieu et les gentilshommes marchent immédiatement après le curé ou le célébrant ; les hommes et les grands garçons les suivent deux à deux, et les femmes ensuite aussi deux à deux. En sortant du chœur, chacun fait une inclination à l'autel ; et si le Saint-Sacrement est exposé, les ecclésiastiques font une genuflection, et les laïcs une profonde inclination. À la sortie de l'église, tous les ecclésiastiques et le célébrant se couvrent. Les laïcs demeurent découverts, et tous marchent dans une grande modestie. On fait la procession autour de l'église si cela se peut, sinon au dedans. Où la coutume est de la faire tous les dimanches, on n'y doit pas manquer. Le retour de la procession se fait dans l'église"<sup>21</sup>. Lorsque le temps ne le permet pas, la procession a lieu dans l'église.

**PLAN DES PROCESSIONS  
SELON LE CÉRÉMONIAL DE TOUL DE 1700**



Les fêtes du calendrier liturgique se rapportant au Propre des Saints et au Propre du Temps sont nombreuses et emplissent la vie des fidèles de façon intense mais c'est sans compter les manifestations occasionnelles comme les prières publiques destinées à protéger les biens de la terre, obtenir la guérison de quelqu'un et les manifestations extraordinaires comme les jubilé. Ces fêtes universelles permettent, à chaque fidèle, de gagner des indulgences en pratiquant des exercices précis. Ces solennités extraordinaires trouvent leur origine dans le *Lévitique* qui prescrit aux Hébreux de faire tous les cinquante ans une année sainte. Le premier jubilé chrétien est accordé par le pape Boniface VIII, le 22 février 1300. Depuis, ils se sont succédés tous les vingt-cinq ans à Rome. Mais tout le monde ne pouvant aller à Rome, il est décidé, en 1349, qu'un an après le jubilé à Rome, il serait fêté dans le reste du monde chrétien.

Ainsi, en Lorraine, entre 1645 et 1776, dix-huit années saintes sont organisées. Cela permet une sacralisation intense de l'espace avec les stations et les processions. En mai 1776, un jubilé est organisé dans le diocèse de Toul<sup>22</sup>. L'ouverture du jubilé débute le 5 mai à deux heures de l'après-midi par la lecture de la bulle du pape Pie IV et du mandement de l'évêque, Xavier de Champorcin. Ces lectures sont ensuite suivies d'un sermon et le soir, à 18 heures, toutes les cloches des églises de la ville sonnent, annonçant ainsi, aux fidèles, le jubilé. Le lendemain, à huit heures, une procession est organisée pour l'ouverture du jubilé où tous les corps séculiers et réguliers de la ville et des faubourgs doivent être présents. Pendant la procession, "la croix où il y a des reliques et les reliques de saint Amon sont portées, que l'on y chantera les psaumes de la pénitence en allant à Saint-Léon qui est la station désignée, on suivra la route ordinaire des processions générales". Depuis Saint-Léon, la procession revient à la cathédrale par la Grande Rue. Les saints évêques de Toul sont bien associés aux cérémonies du jubilé car les reliques et les églises les concernant font partie des parcours processionnaires.

Cinq processions sont prévues pendant le jubilé, et sont ordonnées par le pape : la première de ces cinq est organisée le 9 mai, elle part de la cathédrale et revient à la cathédrale après avoir fait diverses stations à l'église Saint-Gengoult, à l'hôpital général, à l'église des religieuses du Tiers-Ordre et à la cathédrale. La seconde procession est prévu le lundi 20 mai, à huit heures du matin. Elle fait également quatre stations : à la paroisse Saint-Jean, aux Jacobins, aux religieuses

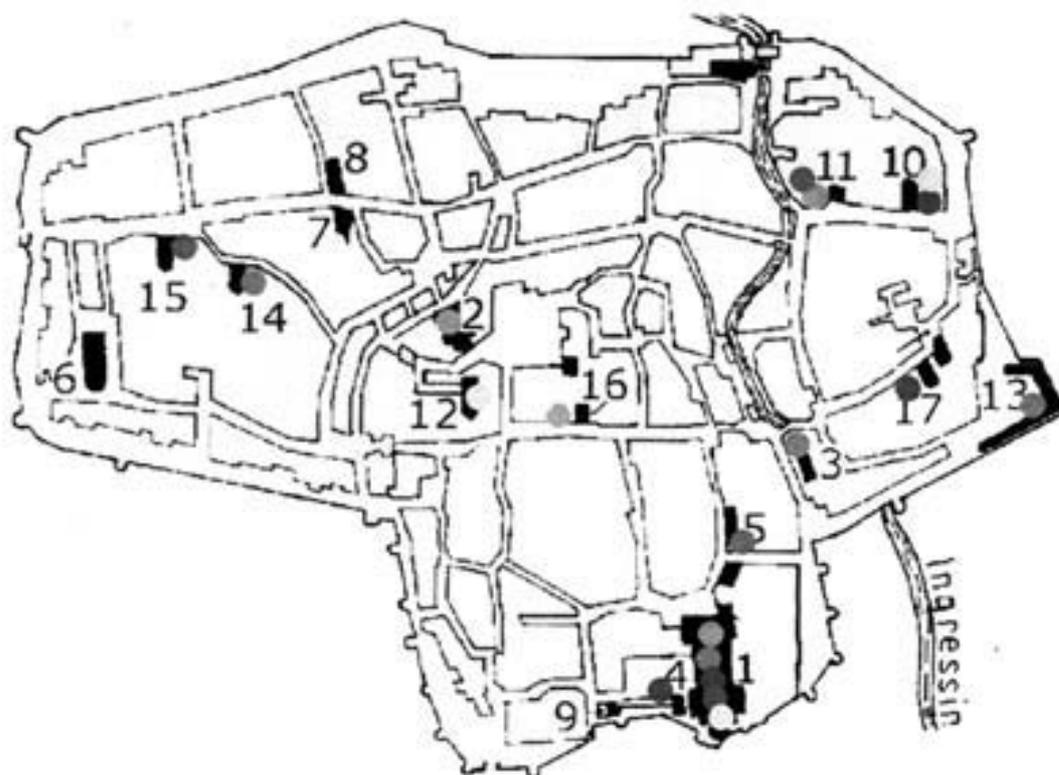
21. *Cérémonial de Toul*, op. cit., page 568.

22. A.D.M.M. G. 106, délibérations capitulaires, folio 159-160.

du Saint-Sacrement et à la cathédrale. La troisième procession a lieu le 23 mai, à la même heure, et s'arrête à l'église Sainte-Geneviève, à l'église des religieuses de la Congrégation, à la Maison-Dieu et à la cathédrale. La quatrième procession est ordonnée au 28 mai et elle fait des stations à l'église Saint-Amand, à l'église des religieuses du Grand-Ordre, à l'hôpital général et enfin à la cathédrale. La

dernière procession, le 30 mai, fait des stations à l'église Saint-Agnan, à la Maison-Dieu, aux Cordeliers et à la cathédrale. Pendant les stations, le sous-chantre ou un des vicaires récite les cinq Pater et Ave Maria. Durant le temps de ces processions, les chanoines "ont ordonné que toutes les reliques seroient posées sur le grand autel"<sup>23</sup>.

#### LES PARCOURS DES PROCESSIONS DU JUBILÉ DE 1776, RÉCAPITULATIF



- 1<sup>re</sup> procession : Cathédrale (1), église collégiale Saint-Gengoult (2), chapelle de l'Hôpital général (11), chapelle des Dames du Tiers-Ordre (16)
- 2<sup>e</sup> procession : Cathédrale (1), église paroissiale Saint-Jean (3), église des Jacobins (13), chapelle des Dames du Saint-Sacrement (14)
- 3<sup>e</sup> procession : Cathédrale (1), église paroissiale Sainte-Geneviève (4), chapelle des Dames de la Congrégation (17), chapelle de la Maison-Dieu (10)
- 4<sup>e</sup> procession : Cathédrale (1), église paroissiale Saint-Amand (5), chapelle des Dames du Grand-Ordre (15), chapelle de l'Hôpital général (11)
- 5<sup>e</sup> procession : Cathédrale (1), église paroissiale Saint-Agnan (7), chapelle de la Maison-Dieu (10), église des Cordeliers (12)

TOUS LES PARCOURS DE PROCESSIONS REVIENNENT À LA CATHÉDRALE

23. A.D.M.M. G 106, délibérations capitulaires, folio 160.

Le jubilé perdure un mois complet et permet ainsi d'exposer les reliques aux fidèles pour qu'ils puissent venir se recueillir et prier plus près de leurs saints et ce dans toutes les églises de la ville. En effet, des processions sont organisées selon des directives très précises. Elles ont un parcours défini à l'avance et passent dans certaines rues de la ville. Les processions empruntent rarement les mêmes parcours mais le départ et la destination sont toujours identiques : la cathédrale.

Bien que les saints évêques de Toul soient liés aux cérémonies extraordinaires par le port de leurs reliques lors des processions dans les rues de la ville et par les stations faites à leurs églises, une plus grande importance est donnée à la cathédrale car tout part d'elle et tout revient à elle. Cela prouve que les saints évêques de Toul ont une place secondaire dans la liturgie toulouise. Le jubilé permet de mettre toutes les églises de Toul en valeur ce qui est un moyen pour le clergé de sacraliser l'espace.

## CONCLUSION

La vie religieuse à Toul apparaît donc comme un fait important s'inscrivant dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, par le nombre élevé de manifestations extérieures prévues par le calendrier et organisées par l'autorité épiscopale. Dans l'espace, par la prise de possession de la ville. Les fidèles, en marchant ainsi, sacralisent le lieu où ils défilent. Cette "sacralisation" s'exprime également dans la décoration des lieux par divers éléments comme les repositoires, par les stations effectuées dans différents endroits de la ville, par la mise en valeur des reliques, etc.

Les processions connaissent une certaine évolution au cours de la période moderne : il y a un certain déclin des fêtes liées aux saints locaux alors que les manifestations mettant en œuvre la vie du Christ augmentent. Ainsi le total des mentions de ces manifestations passe de 132 en 1640 à 105 en 1756. La place des saints traditionnels décline puisque de 91 mentions en 1640 on passe à 31 dans la seconde moitié du

XVIII<sup>e</sup> siècle alors que l'on observe une augmentation du nombre de défilés liés au Propre du Temps (41 mentions en 1640 et 74 en 1756)<sup>24</sup>. Cela marque la concurrence des nouvelles dévotions préconisées après le concile de Trente avec les fêtes de saint François-Xavier, saint Ignace ou saint Charles Borromée et par la mise en valeur des principaux moments de la vie du Christ. Cette évolution est due au rapprochement de la liturgie toulouise de celle de Paris et à une tendance à rompre avec la tradition romano-toulouise. En 1758, un nouveau Processionnal de Toul est publié : des solennités en l'honneur du Christ sont créées comme la procession du Saint-Clou. Les processions de la Fête-Dieu ou encore du Saint-Sacrement prennent de plus en plus d'importance et font passer au second plan les fêtes en l'honneur des saints locaux.

Colin Marie-Hélène,  
Doctorante en Histoire Moderne,  
Université de Nancy 2.

24. MARTIN, Philippe, *Les chemins du sacré*, op. cit., page 122.